



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 30 janvier 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 30 janvier 2014

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. TRON | 1° | Programme 2014 de travaux de voirie et déplacements. |
| Mme OLESINSKI | 2° | Equipements et travaux divers concernant les espaces verts - programme 2014. |
| Mme PALLEZ | 3° | Engagement de la Ville de Metz dans le dispositif MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'isolement des âgés). |
| M. BELHADDAD | 4° | Modernisation des Arènes et actualisation du contrat de délégation de service public. |
| M. TRON | 5° | Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014. |
| M. BELHADDAD | 6° | Subvention à l'association Metz Marathon. |
| Mme MEDOC | 7° | Subventions pour l'événementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme. |
| M. le Maire | 8° | Dénomination de voies et d'espaces publics. |
| M. FONTE | 9° | Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'exercice 2014. |
| M. FONTE | 10° | Versement d'une subvention à l'ADAMI pour l'organisation des Rencontres européennes à Metz en avril 2014. |
| Mme KAUCIC | 11° | Contrat Urbain de Cohésion Sociale - attribution de subventions 1ère programmation 2014. |
| Mme KAUCIC | 12° | Atelier Santé Ville - Partenariat avec le syndicat des orthophonistes de Moselle : signature d'une convention. |
| M. KOENIG | 13° | Versement d'une subvention à l'association Travailler en Moselle. |
| M. KOENIG | 14° | Renouvellement pour l'année 2014 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et Pôle Emploi et de mise à disposition de personnel Pôle Emploi. |
| M. KOENIG | 15° | Création de 20 nouveaux emplois d'avenir. |
| M. JEAN | 16° | Attractivité économique : versement d'une subvention à la Fédération des Commerçants de Metz. |

- | | | |
|-------------------|------|--|
| Mme OLESINSKI | 17° | Replantation de vergers sur les coteaux de Devant-les-Ponts : convention avec l'association « Les Croqueurs de Pommes de Lorraine ». |
| M. LIOGER | 18° | ZAC DU SANSONNET - Avance de trésorerie - Convention financière entre la Ville de Metz et la SAREMM relative à la concession d'aménagement du 28 décembre 2012. |
| Mme HEBER-SUFFRIN | 19° | Convention de mise à disposition d'un terrain au cimetière de l'Est. |
| Mme KAUCIC | 20°- | Convention de réservation de logements locatifs sociaux. |
| M. le Maire | 21°- | Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 22°- | Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 30 janvier 2014, à 18h02, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 24 janvier 2014

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN (arrive au point Divers 1), Mme Anne FRITSCH-RENARD (excusée début de la séance - arrive au point 2 et quitte au point 5), M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN (excusée début de la séance - arrive au point 4), M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI (arrive au point 3), M. Olivier PAYRAUDEAU (quitte au point 4), M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR (arrive au point 1), M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER (arrive au point 1), M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, M. Patrick THIL (quitte au point 4), Mme Anne STEMART (quitte au point 4), M. Jérémy ALDRIN (arrive au point Divers 1 et quitte au point 4), Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE (excusé début de séance - arrive au point 4 et quitte au point 4), Mme Anne Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (quitte au point 4), Mme

Martine NICOLAS (quitte au point 4), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (arrive au point Divers 1 et quitte au point 4), M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point 3 et quitte au point 4), M. Alain HETHENER (quitte au point 4).

Absents ayant voté par procuration:

- Mme Anne FRITSCH-RENARD (procuration à M. Olivier PAYRAUDEAU)
- Mme Danielle HEBER-SUFFRIN (procuration à M. Sébastien KOENIG)
- Mme Huguette KNECHT (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- Mme Brigitte LEBLAN (procuration à M. René DARBOIS)
- M. Jean-Michel TOULOUZE (procuration à M. Antoine FONTE)
- M. Christian ANTOINE (procuration à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE)

Absent excusé :

- M. Khalife KHALIFE.

Absents non excusés: Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, Mme Dominique BOH-PETIT.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne des informations sur le Sillon Lorrain et sur Ecomouv'.

DCM N° 14-01-30-1 : Programme 2014 de travaux de voirie et déplacements :

M. TRON, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du programme d'investissement 2014, voté par le Conseil Municipal en décembre 2013, environ 10 M€ sont consacrés aux chantiers d'aménagement et d'entretien des espaces publics de la ville.

Ces investissements recouvrent à la fois des projets d'aménagement de voiries nouvelles, des opérations de réaménagement de voiries existantes, afin qu'elles répondent à l'enjeu de la multi-modalité et de développement du réseau cyclable, des projets de mise à niveau de l'éclairage public, et des travaux d'entretien du patrimoine de voiries publiques, d'ouvrages d'art, de remparts et de murs de quais de la ville.

Avec le souci d'agir en priorité là où les besoins sont les plus urgents, les projets sont construits autour des enjeux de développement des modes doux, de confort d'usage, de sécurité, de sûreté, d'accessibilité et de développement durable. Une attention particulière est également portée à la cohérence de la qualité des espaces publics entre les quartiers et à la coordination des interventions avec celles des tiers (principalement les concessionnaires de réseaux).

- En 2014, les grands projets neufs d'**aménagement de voirie** démarrés en 2013 se terminent, notamment les travaux de suppression du passage à niveau de la Patrotte. Débuteront par ailleurs des travaux de fluidification au carrefour du Pont des Grilles, d'apaisement des vitesses et d'amélioration de l'offre de stationnement rue du Maréchal

Juin, de démolition et de reconstruction du Pont Lothaire et de désenclavement de la ZAC des Deux Fontaines.

Au total, le coût 2014 des opérations d'aménagement de voirie, proposées et détaillées en annexe, est estimé à 3 317 000 €, dont 2 180 000 € sont consacrés à de nouvelles opérations.

- Les projets de **maintenance de la voirie** et de **restauration des ouvrages d'art, remparts, et murs de quai**, ciblent les secteurs les plus anciens ou les plus abîmés, afin d'assurer la conservation de notre patrimoine.

Les opérations 2014 sur ces thématiques, proposées et détaillées en annexe, sont estimées respectivement à 2 395 000 € et 280 000 €

- Pour leur part, les opérations **d'éclairage public** permettent de rajeunir, de sécuriser le parc existant, d'améliorer la qualité de l'éclairage en limitant la pollution lumineuse et en maîtrisant les consommations d'énergie ainsi que les coûts de maintenance et d'exploitation.

Les opérations 2014 sur le réseau d'éclairage public, proposées et détaillées en annexe, sont estimées à 1 620 000 €

- La mise en œuvre du programme de création **d'aménagements cyclables** du Plan Vélo, à laquelle est consacré en 2014 un montant estimé à 1 400 000 €, se concentrera cette année sur la dernière tranche de la Véloroute Charles le Téméraire. Ce tronçon situé sur le Port de Metz permettra d'achever le déploiement de cet itinéraire sur l'agglomération messine.

La convention de superposition de gestion avec Voies Navigables de France, jointe en annexe, formalise les engagements de la Ville de Metz et de l'Etat concernant les travaux et la gestion ultérieure de cet équipement, comme cela a déjà été le cas sur les tranches précédentes.

- Le programme 2014 **d'apaisement des vitesses et de mise en accessibilité** des espaces publics se traduit par la création d'une nouvelle zone 30 sur le secteur nord du quartier de la Grange-aux-Bois, ainsi que par la réalisation de divers petits aménagements de sécurité et de mise en accessibilité, réalisés sur l'ensemble des quartiers. En 2014, l'accent sera mis particulièrement sur les axes desservis par les transports en commun, les abords des écoles ainsi que d'autres équipements publics.

Le programme global est d'environ 600 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RÉALISER** le programme suivant :
 - Poursuite des projets d'aménagement de voirie démarrés en 2013 1 137 000 €
 - Opérations nouvelles d'aménagement de voirie 580 000 €
 - Désenclavement de la ZAC des Deux Fontaines 800 000 €
 - Démolition-reconstruction du Pont Lothaire 800 000 €
 - Maintenance de la voirie 2 395 000 €
 - Restauration des ouvrages d'art, remparts et murs de quai 280 000 €
 - Eclairage urbain 1 620 000 €
 - Plan Vélo 1 400 000 €
 - Apaisement des vitesses et mise en accessibilité 600 000 €
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires

- des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, toutes conventions techniques ou financières, relatives à ces travaux, et notamment la convention de superposition de gestion avec Voies Navigables de France (VNF) dans le cadre de la tranche 4 de la Véloroute,
 - **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
 - **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Laure DUPONT, M. Patrick THIL, M. Patrice NZIHOU, M. Jean-Louis LECOCQ, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, M. Christian ANTOINE a donné

pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE

Absents au moment du vote : 6 : Mme Selima SAADI, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Khalife KHALIFE, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 14-01-30-2 : Equipements et travaux divers concernant les espaces verts - programme 2014 :

Mme OLESINSKI, Rapporteur, expose :

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des messins nécessite un programme d'investissements annuels, prenant en compte les suggestions des comités de quartiers et visant notamment à réaménager ou rénover certains espaces publics et équipements, à remplacer les mobiliers vétustes ainsi qu'à entretenir l'outil de travail des agents. Dans le cadre du budget prévisionnel d'investissement voté en décembre 2013, il est prévu pour ce faire, un montant de 1 151 000 €T.T.C. qui se décompose de la façon suivante :

1. Rénovation des aires de jeux et réfection de terrains multisports dans divers quartiers : 410 000 €

Cette année, ce sont une dizaine d'aires de jeux, sur la centaine que compte la ville de Metz, qui seront rénovées.

Les terrains multisports feront également l'objet de diverses remises en état et celui situé à l'arrière de la patinoire sera démonté pour permettre les travaux d'extension de ce bâtiment. Il sera réimplanté à proximité du Kayak-club.

- Réfection de 10 aires de jeux.....	300 000 €
- Réfection de terrains multisports.....	40 000 €
- Déplacement et reconstruction du terrain multisports du Plan d'Eau	70 000 €

2. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement : 90 000 €

Cet investissement va permettre de renouveler une part importante des bancs, des corbeilles et des bacs de plantes implantés sur le domaine public communal.

- Acquisition de bancs et corbeilles.....	60 000 €
- Acquisition de mobilier de fleurissement.....	30 000 €

3. Gestion du patrimoine arboré : 15 000 €

La gestion des 9000 arbres d'alignement et des différents boisements de la ville, totalisant 74 hectares, rend nécessaire, chaque année, diverses interventions en vue de leur renouvellement.

4. Confortement et mise en valeur des cours d'eau : 245 000 €

Une étude, menée en 2012 par un cabinet spécialisé, a mis en évidence les actions à entreprendre sur les berges de la Seille afin d'améliorer la qualité du milieu naturel et les paysages qui lui sont liés, dans la traversée des quartiers du Sablon et de Magny.

Les principaux objectifs du programme de travaux sont :

- de diversifier les fonds en favorisant la variabilité des profondeurs

et l'apparition d'une granulométrie plus variée (cailloux, graviers, sable) ;

- d'augmenter la diversité des formes du lit mineur en favorisant la formation d'atterrissements (alluvions, sédiments) ;
- de restaurer les talus de berges naturels, en pente douce et aptes à accueillir une faune et une flore adaptée ;
- d'améliorer la fonctionnalité de la ripisylve (formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives de la Seille) et augmenter la diversité de la végétation rivulaire ;

L'atteinte de ces objectifs permettra à moyen terme l'augmentation de la biodiversité terrestre et aquatique, l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'état paysager des abords de la Seille à Metz.

Ces aménagements, d'un montant estimé à 1 120 000 € et financés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Général de la Moselle, se dérouleront sur deux ans.

La 1^{ère} tranche de travaux qui est envisagée pour 2014 concerne le tronçon situé entre le barrage de Magny et le pont de Magny, à l'entrée du Sablon. Ils viseront à diversifier les profils de berges favorables à la faune et à la flore naturelles, notamment par la création de déflecteurs et de banquettes plantées.

- Travaux de renaturation de la Seille 245 000 €

5. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 101 000 €

Comme les années précédentes, divers petits équipements pour les équipes municipales d'entretien seront remplacés et les serres municipales bénéficieront de travaux d'entretien.

Par ailleurs une étude de rénovation du vestiaire des jardiniers de Magny sera entreprise conformément aux préconisations du CHSCT.

- Petit investissement (mobilier, matériel ...) 21 000 €
- Entretien et rénovation des serres municipales 30 000 €
- Réfection du vestiaire Magny, rue des Campanules (Etude)..... 50 000 €

6. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces verts dans les quartiers : 290 000 €

Les jardins et promenades de différents quartiers bénéficieront de nouveaux équipements et de points de fleurissement supplémentaires. Divers travaux de réaménagements et de requalification y seront également engagés :

Divers quartiers

- Jalonnement des promenades..... 15 000 €
- Fleurissement durables (bulbes)..... 15 000 €
- Installation d'un réseau d'arrosage automatique des jardinières sur les ponts 10 000 €
- Divers travaux pour les jardins partagés..... 1 000 €

<u>Bellecroix</u>	82 000 €
- Réfection du Chemin de liaison entre l'avenue de Lyon et la rue Jean Burger	
<u>Devant-Les-Ponts</u>	15 000 €
- Réouverture des sentiers Chemin des Frières (1ère tranche)	
<u>Magny</u>	68 000 €
- Réfection des espaces verts, rue de la Plaine	
<u>Metz-Centre</u>	40 000 €
- Rénovation du Square Gallieni	
<u>Nouvelle-Ville</u>	10 000 €
- Travaux qualitatifs dans le jardin botanique	
<u>Sablon</u>	8 000 €
- Aménagement d'une rampe PMR dans le Parc Sainte-Chrétienne	26 000 €
- Réfection d'un escalier dans le Parc de la Seille	

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE REALISER** les travaux et d'acquérir les fournitures pour un coût total estimé à 1 151 000 €TTC dont le financement est assuré au programme d'investissement 2014 et de recourir, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics :
 1. Rénovation des aires de jeux et réfection de terrains multisports dans divers quartiers : 410 000 €
 2. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement : 90 000 €
 3. Gestion du patrimoine arboré : 15 000 €
 4. Confortement et mise en valeur des cours d'eau : 245 000 €
 5. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 101 000 €
 6. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces Verts dans les quartiers : 290 000 €
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public conformément au code des marchés publics, en vue de la résiliation des opérations susvisées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Interventions de : Mme Anne Noëlle QUILLOT, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, M. Christian ANTOINE a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE

Absents au moment du vote : 6 : Mme Selima SAADI, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Khalife KHALIFE, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 14-01-30-3 : Engagement de la Ville de Metz dans le dispositif MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'isolement des âgés) :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose :

Comme l'ensemble du territoire français, Metz est touchée par un phénomène d'isolement relationnel, défini par l'INSEE comme le fait de n'avoir que 4 contacts ou moins d'ordre privé au cours d'une semaine de référence. Ce phénomène touche tout particulièrement les personnes âgées.

Ainsi, dans le cadre de sa démarche d'analyse thématique des besoins sociaux au plan local, le Centre Communal d'Action Sociale de Metz estime que l'isolement relationnel toucherait plus d'une personne sur 10 pour l'unité urbaine de Metz, et, sur Metz spécifiquement, environ un quart des personnes âgées de 75 ans et plus. C'est donc près de 2200 messins qui seraient ainsi susceptibles de souffrir de solitude.

Par conséquent, il est proposé de s'inscrire dans la démarche nationale MONALISA (MOBilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés), qui constitue un outil de coordination des actions développées en faveur des seniors isolés

En effet, le rapport MONALISA, remis le 12 juillet 2013 à Madame la Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, rend compte d'une volonté inter-partenariale et inter-associative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées, et formalise des préconisations qui se situent à trois niveaux :

- Au niveau national : promouvoir une « Charte MONALISA » pour favoriser les initiatives et sécuriser les partenariats. Créer une association MONALISA et un comité national au printemps 2014 pour animer la mobilisation dans la durée.
- Au niveau départemental : s'organiser pour agir jusque dans les « zones blanches » (les lieux dépourvus de toute action) et auprès de publics sensibles en animant la coopération entre les différentes parties prenantes.
- Au niveau local : promouvoir les « équipes citoyennes » qui agissent au plus près des personnes isolées, en animant un réseau, en suscitant la création de nouvelles équipes et en leur apportant des soutiens.

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif, huit départements métropolitains ont été retenus comme territoires témoins pour « mettre à l'épreuve du réel » les préconisations du rapport. Forte de l'action de ses réseaux associatifs et des actions développées par les communes du département dans ce domaine, la Moselle a été retenue pour porter cette expérimentation.

Dans ce cadre, Metz constituera donc un territoire témoin en matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

En effet, reconnue par tous au niveau national dans le domaine de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, ce qui lui a valu d'accueillir lundi 27 janvier dernier le lancement national de MONALISA, la Ville de Metz souhaite s'engager dans cette mobilisation en y associant ses habitants et ses différents partenaires, dans la continuité de ses engagements et des actions qu'elle développe en faveur du bien vivre ensemble, en prenant en compte toute la population tout en garantissant une place à chacun.

Pour traduire cet engagement de manière concrète, il est proposé au Conseil Municipal de ratifier la charte d'engagement MONALISA, et de confier la coordination de son déploiement et la mise en place d'équipes citoyennes à l'échelle du territoire municipale au CCAS, opérateur pour la ville de la politique en faveur des seniors et des âgés.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE S'ASSOCIER** au dispositif national MONALISA en ratifiant sa charte d'engagement,
- **DE CONFIER** au CCAS de la Ville de Metz la coordination du déploiement de MONALISA à l'échelle du territoire municipal et la mise en place dans ce cadre d'équipes citoyennes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte d'engagement.

Interventions de : M. Jacques MARECHAL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Anne Noëlle QUILLOT, Mme Christiane PALLEZ, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, M. Christian ANTOINE a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE

Absents au moment du votes : 4 : Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT.

DCM N° 14-01-30-4 : Modernisation des Arènes et actualisation du contrat de délégation de service public :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Metz s'attache à mettre à la disposition des clubs sportifs des équipements qui correspondent au mieux à leurs besoins pour assurer le développement des disciplines sportives. Elle met également tout en œuvre pour favoriser l'organisation de grands événements sportifs qui permettent à la ville de rayonner au-delà de son territoire.

Dans cet esprit, la ville dispose d'équipements de qualité et veille à assurer l'amélioration de l'offre disponible et une modernisation de ses équipements. C'est pourquoi elle s'est récemment rapprochée de son délégataire de service public qui gère le Palais omnisports « Les Arènes » fin d'examiner avec lui les conditions d'une modernisation de cet équipement pour répondre à la demande notamment du club résident qu'est Metz Handball et des organisateurs d'événements sportifs majeurs et récurrents comme le Moselle Open.

Cette nécessaire modernisation et la mise à niveau d'un équipement de premier plan que constituent Les Arènes de Metz permettront également à la ville de rester sur le devant de la scène et de se positionner pour accueillir des manifestations sportives de haut niveau mais aussi d'autres types d'évènements de toute nature (concerts divers, spectacles, manifestations à caractère social, récréatif ou commercial).

Les modifications techniques envisagées portent sur plusieurs points :

- La mise en place de tribunes supplémentaires permettant d'augmenter la capacité d'accueil des Arènes pour la porter à plus de 5 000 spectateurs,
- L'aménagement de Loges VIP facilitant le développement marketing du club résident mais aussi des grands événements sportifs,
- L'aménagement d'une boutique dans le hall des Arènes qui sera utilisée en priorité par Metz handball pour la commercialisation des produits dérivés mais pourra également être mise à disposition ponctuellement d'organiseurs de grands événements (Tour de France, Championnats du Monde ...),
- L'installation (sous réserve d'une étude technique de faisabilité) de longues d'acrobatie pour améliorer la pratique du tumbling mais aussi pour travailler en toute sécurité la partie acrobatique de l'ensemble des familles gymniques.

Par ailleurs, l'avenant au contrat de délégation de service public qui intervient pour acter la modernisation des Arènes a été actualisé pour permettre une augmentation du nombre de journées de location de la Grande salle du palais omnisport que la ville se réserve pour son usage ou celui de toute structure qu'elle désigne.

Ce nombre, actuellement de 20 journées, passera à 37, donnant ainsi la possibilité pour la ville de renforcer de façon sensible son soutien en nature à Metz Handball (dans le cadre de sa progression sur le plan européen notamment), ainsi qu'au Moselle Open de Tennis et à d'autres manifestations d'envergure.

D'autre part, le mode de calcul de la clause d'indexation du montant de la contrainte de service public sera revu et l'évolution plafonnée à 1,5% par année.

Enfin, il a été convenu que l'utilisation des salles annexes (échauffement, gymnastique, danse, arts martiaux ...) sera également possible le dimanche toute la journée.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal de donner son aval à la signature de l'avenant dont le texte figure en annexe du présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des Arènes tel que joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout acte ou document connexe à cette affaire.

Interventions de : M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. William SCHUMAN, M. Patrick THIL.

Mme ZIMMERMANN Marie-Jo demande, en tant que Présidente de groupe, une suspension de séance.

Suspension de la séance à 19h14.

Reprise de la séance à 19h19.

Etaients présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire

Mme Marie-Jo ZIMMERMANN annonce solennellement que les groupes METZ DEMAIN et UN DESTIN POUR METZ quittent la séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 19 : M. Thierry JEAN, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-5 : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014 :

M. TRON, Rapporteur, expose :

1) Financement de manifestations sportives

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 36 300 €

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par l'Union Sainte Marie Metz Basket de tournois de rue dans les différents quartiers messins réservés aux jeunes âgés de 6 à 18 ans. Ce projet dénommé « Dunking Tour » sera mené d'avril à juin 2014 en partenariat avec les associations de quartiers messines et prévoit de rassembler jusqu'à 800 participants sur Metz. (15 000 €).
- La 6ème édition du tournoi de badminton « TRIBAD » organisée par l'association Badminton Marly-Metz au Complexe Sportif Saint Symphorien les 7, 8 et 9 juin 2014. Cette compétition qui figure actuellement dans le top 10 français de la discipline sera ouverte cette année à la série A et permettant ainsi de réunir les meilleurs joueurs nationaux. A cette occasion, 350 compétiteurs venant de 4 coins du pays seront attendus. (300 €).
- Le Gala de fin de saison proposé par le Sport de Glace de Metz le 25 mai 2014 à la Patinoire afin de permettre à ses licenciés de mettre en valeur le travail effectué au cours de la saison sous le regard attentif de leur famille. Ce moment convivial sera également l'occasion pour l'ensemble des membres du club de pouvoir se rencontrer (1 000 €).
- L'Entente Sportive Messine organisera le 22 juin 2014, un rassemblement sportif de toutes les catégories (des U6 aux séniors) autour d'un moment d'animation convivial. A cette occasion, des ateliers sur la pratique du football seront proposés aux licenciés ainsi qu'à leur famille au Stade Lothaire (1 000 €).
- Le Football Club de Metz-Devant-les-Ponts organisera :
*le 1^{er} juin 2014, le tournoi Victor GENSON, en mémoire d'un éducateur emblématique du club et qui rassemblera sur une journée des équipes de la catégorie débutants venues de toute la région, soit environ 800 jeunes (1 500 €).

* le 15 juin 2014 au Stade Baron Dufour, le rassemblement U11 et prévoit d'accueillir plus de 750 enfants issus des clubs de la région (1 000 €).

- L'organisation par le Kayak Club de Metz
 - *d'une manche de Championnat de France de Slalom en National 1 les 5 et 6 avril 2014 dans le bassin de la Pucelle. La compétition sera sélective pour la constitution de l'équipe de France de la catégorie Juniors qui ira défendre ses chances au Championnat d'Europe en Macédoine en juillet prochain. Plus de 200 compétiteurs venus de toute la France seront attendus pour disputer cette manche de niveau national (1 500 €).
 - *du Championnat de France – Challenge Jeune National de kayak du 20 au 27 juillet 2014. Plus de 1 500 personnes seront attendues sur cette compétition de haut niveau dont 600 athlètes classés parmi les meilleurs mondiaux. Le Challenge jeune se déroulera en simultané et concernera 500 compétiteurs supplémentaires. L'accueil de cet événement majeur pourra permettre au club d'obtenir une labélisation, lui permettant par la suite d'intégrer la programmation établie par la Fédération Française de Canoë Kayak, pour l'accueil et l'organisation des plus grandes manifestations nationales sur les 10 prochaines années (4 000 €).
- La 3ème édition du Gala de Boxe Thaï sera organisé par l'association Fight Club le 10 mai 2014 au Complexe Sportif Saint Symphorien. L'objectif de cette manifestation sera double, puisqu'il permettra aux spectateurs de découvrir des combats de très haut niveau, mais aussi d'apprécier les prestations des jeunes du Club. Plus de 1 500 spectateurs seront attendus pour assister à une quinzaine de combats (10 000 €).
- La 9ème édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) réservé aux meilleurs compétiteurs âgés de 12 ans et organisé du 1er au 3 mai 2014 sur les courts de tennis de l'Association Sportive des Cheminots de Metz. Ce tournoi réunira 32 joueurs de haut niveau et représente l'une des meilleures compétitions françaises de la catégorie des 12 ans (1 000 €).

2) Subventions de fonctionnement

Par ailleurs, en complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2013/2014 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de 111 500 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

- Union Sainte Marie Metz Basket 72 000 €
(dont 17 250 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 39 500 €
(9 000 € pour le fonctionnement de l'Ecole des Sports et 30 500 € de participation pour le poste d'éducateur soit un total de 39 500 € dont 9 875 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014).

3) Subvention d'équipement

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour un montant de 3 020 € au bénéfice du Kayak Club de Metz pour le remplacement de bateaux de compétitions, soit une aide d'environ 30 % du coût total de l'investissement (10 064 €).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 150 820 €:

1) Financement de manifestations sportives

- Union Sainte Marie Metz Basket 15 000 €
(Dunking Tour – avril à juin 2014)
- Badminton Marly-Metz 300 €
(6^{ème} TRIBAB – 7, 8 et 9 juin 2014)
- Sport de Glace de Metz 1 000 €
(Gala de fin de saison – 25 mai 2014)
- Entente Sportive Messine 1 000 €
(Rassemblement sportif de toutes les catégories (des U6 aux séniors) – 22 juin 2013)
- Football Club de Metz-Devant-les-Ponts 2 500 €
(Tournoi Victor GENSON – 1^{er} juin 2014 – 1 500 €)
(Rassemblement U11 – 15 juin 2014 – 1 000 €)
- Kayak Club de Metz 5 500 €
(Manche de Championnat de France de Slalom en National 1 – 5 et 6 avril 2014 – 1 500 €)
(Championnat de France – Challenge Jeunes National – 20 au 27 juillet 2014 – 4 000 €)
- Fight-Club de Metz-Borny 10 000 €
(3^{ème} Gala de Boxe Thaï « King of the Ring III - 10 mai 2014)
- Association Sportive des Cheminots de Metz 1 000 €
(9^{ème} édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) – 1er au 3 mai 2014)

2) Subventions de fonctionnement

- Union Sainte Marie Metz Basket 72 000 €
(dont 17 250 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 39 500 €
(9 000 € pour le fonctionnement de l'Ecole des Sports et 30 500 € de participation pour le poste d'éducateur soit un total de 39 500 € dont 9 875 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014).

3) Subvention d'équipement

- Kayak Club de Metz 3 020 €
(Remplacement de bateaux de compétition)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M.

Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 19 : M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-6 : Subvention à l'association Metz Marathon :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

L'édition 2013 du Marathon-Metz-Mirabelle a confirmé l'attractivité de cette manifestation : ainsi, le dimanche 13 octobre 2013 a vu plus de 5200 participants se présenter au départ des différentes courses proposées lors de cette journée. La progression est notable dans toutes les épreuves, en particulier le marathon-relais qui, avec 350 équipes et 1400 coureurs a dépassé toutes les prévisions d'inscription. Ces résultats témoignent à eux seuls de la reconnaissance dont jouit aujourd'hui la manifestation messine, qui se confirme comme étant l'un des plus grands événements sportifs, festifs et populaires de l'Est de la France, et par ailleurs classé parmi les grands marathons français (à la fois par la Fédération Française d'Athlétisme et le magazine thématique VO2), sur la base de critères d'organisation, de performance, et de nombre de participants.

La prochaine édition aura lieu le dimanche 12 octobre 2014, et sera le support du Championnat de France de Marathon. Cette 5ème édition conservera le tracé actuel du Marathon, établi depuis 2 ans, et maintenant stabilisé ; elle permettra, au-delà de l'aspect purement sportif, de mettre en avant les charmes de la ville de Metz et des communes voisines de Cuvry, Pouilly, Fleury, Augny, Marly et Montigny-lès-Metz, toujours engagées aux côtés des organisateurs dans cette opération .

L'organisation a fait l'objet d'un examen minutieux, sur place, de la part de la Fédération Française d'Athlétisme qui, au regard de son cahier des charges, l'a validée dans ses différentes dimensions dans la perspective du Championnat de France à venir.

En terme de participation, on peut estimer l'effet « Championnat de France » à un surcroît d'inscriptions de l'ordre de 500 coureurs sur l'épreuve phare, soit un total qui devrait avoisiner les 2000 participants sur le Marathon.

Mais ces répercussions devraient s'étendre aux autres courses de la journée, que ce soit les courses « enfants » organisées en partenariat avec l'USEP et l'UNSS, le marathon-relais qui verra le nombre de ses équipes passer à 500, ou les foulées Haganis de 7 kms qui pourraient dépasser les 1500 inscrits. Au total, près de 7000 engagés sur les diverses épreuves sont attendus.

La densité des animations périphériques qui accompagnent traditionnellement l'évènement, et qui est l'une des caractéristiques remarquable de la manifestation messine, sera confirmée : durant les courses, comme en amont de celles-ci coureurs et grand public pourront apprécier les conférences, expositions, animations de rue, groupes musicaux,...qui leur seront proposés tout au long d'un week-end « tout en couleurs ».

En 2014, le partenariat de sociétés privées aussi bien que de collectivités territoriales sera toujours actif, et même renforcé par l'adjonction de nouveaux partenaires liés à la Fédération Française d'Athlétisme.

Le bénévolat, avec la participation de 700 volontaires, restera lui aussi au cœur de la manifestation.

Le rayonnement du Marathon-Metz-Mirabelle bénéficiera de manière évidente de l'octroi de ce Championnat de France et l'impact de cette édition exceptionnelle devrait se faire sentir durant plusieurs années.

Sur le plan financier, l'opération 2013 a été une fois de plus équilibrée, à hauteur de 691 342 € Le budget pour 2014 est estimé à 722 700 € avec une participation attendue de la Région à hauteur de 50 000 € Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 155 000 € pour la Ville de Metz (140 000 € en 2013) pour tenir compte des coûts inhérents à l'obtention du Championnat de France de la discipline cette année.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 155 000 € à l'association Metz Marathon,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire, et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme

Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 19 : M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-7 : Subventions pour l'événementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme :

Mme MEDOC, Rapporteur, expose :

Le développement de l'athlétisme, qui constitue un des axes prioritaires de la politique sportive messine, s'accompagne d'une stratégie événementielle qui s'articule autour de 3 temps forts tournés vers les courses urbaines, le meeting international Indoor et la course nature de la Ville de Metz.

La ville dispose non seulement d'espaces naturels, mais également d'infrastructures comme l'ANNEAU qui est un outil performant au service de la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme et qui favorise le développement d'un véritable Pôle d'athlétisme à Metz.

Les manifestations suivantes, sont prévues :

- Le 6^{ème} meeting international d'athlétisme « METZ MOSELLE ATHLELOR INDOOR » organisé par Athlétisme Metz Métropole le 28 février 2014 à l'Anneau au Complexe Sportif des Hauts de Blémont.

L'objectif de ce meeting qui se classe 10^{ème} au niveau mondial et qui accueillera près de 250 athlètes de niveau régional, national et international, est de devenir cette année le premier meeting indoor français. Cette compétition est organisée depuis 2009 et attire un public toujours plus nombreux. Cette année, une dizaine d'épreuves sont prévues au programme avec des séries internationales comme le 60 mètres haies, le 60 mètres séries, le saut à la perche, le 3 000 mètres, des séries nationales (triple saut, 400 mètres, 1 500 mètres) et des épreuves interrégionales (lancer de poids, 800 mètres, etc.). Cet événement sportif réunira, dans chacune des disciplines représentées, des athlètes présents dans le top ten et attirera aussi

à Metz quelques-uns des plus grands champions de l'athlétisme français voire mondial. Il promet ainsi un spectacle athlétique de très haut niveau et un grand moment de sport. Cette année, le meeting devrait obtenir le label « Elite » délivré par l'Association Européenne d'Athlétisme et ainsi bénéficier d'une importante communication autour de l'évènement. (53 000 €).

- La troisième édition de la course « La Messine » organisée par la section loisirs du club Athlétisme Metz Métropole le 1er mai 2014.

Les objectifs de cette manifestation, uniquement réservée aux femmes, sont de promouvoir la féminisation de la course à pied et de sensibiliser le public à la lutte contre le cancer du sein. Fort du succès des éditions précédentes et grâce au renforcement du partenariat privé, la manifestation de par son envergure sera organisée cette année Place de la République afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre de participantes (6 000 participantes attendues pour l'édition 2014). L'intégralité des fonds recueillis seront reversés au bénéfice de la Ligue contre le Cancer et l'Association Mosellane pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses (4 000 €).

- La 10^{ème} édition de la course nature de la Ville de Metz prévue les 14 et 15 juin 2014 et organisée par la section loisirs du club Athlétisme Metz Métropole en partenariat avec les associations Metz Diabète et l'association Docteur Sourire.

Le Mont St Quentin a été choisi pour ce "Trail" car c'est le point culminant de l'Agglomération Messine et il met en valeur Metz. Le départ sera donné de Plappeville et diverses communes seront traversées, telles que : Plappeville, Lessy, le Ban St Martin, Lorry les Metz, etc. Les organisateurs attendent pour cette nouvelle édition plus de 1 500 participants (tous les publics, notamment les familles) sur 7 épreuves avec de nouveaux parcours. Des animations périphériques seront également proposées sur le site avec des ateliers de sensibilisation au sport-santé, des animations pour les enfants, des exposants et artisans locaux, etc. (4 000 €).

Il est proposé d'attribuer au club organisateur de ces différents événements sportifs des subventions pour un montant total de 61 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à Athlétisme Metz Métropole les subventions suivantes, représentant un montant total de 61.000 €:
 - o 6^{ème} Meeting national indoor Metz-Moselle d'athlétisme 53 000 €
 - o 3^{ème} édition de la course « La Messine » 4 000 €
 - o 10^{ème} édition de la course nature de la Ville de Metz 4 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 19 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-8 : Dénomination de voies et d'espaces publics :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Afin d'améliorer la visibilité de certains espaces publics et de voies sur le ban communal, en tenant compte des habitudes des riverains et des principes de l'hodonymie messine, il est proposé :

- 1) De dénommer l'espace vert public situé à l'angle de la Jurue et de la rue d'Enfer :
Jardin du QUART LIVRE
Du nom de l'ouvrage rédigé par François RABELAIS en partie lors de son séjour à Metz en Jurue de 1545 à 1547 et dans lequel il évoque la légende du Graouilly
- 2) De dénommer l'espace vert public situé en bordure de Moselle, le long du quai Wiltzer, du pont des Morts au pont Tiffroy : **Parc de la CAVALERIE**
Du nom de la caserne de cavalerie du Fort-Moselle construite au XVIIIème siècle
- 3) De dénommer l'espace vert public situé de la rue de la Ronde à la rue de Tortue :
Jardin Jérôme MAESTRE

Jérôme MAESTRE (1914-1999), président-fondateur de l'Association Famille Lorraine de Devant-les-Ponts (1961 à 1969)

- 4) De dénommer l'espace vert public situé à l'angle de la sente à My, de la rue Saint-André et de la rue des Jardiniers : **Square des JARDINIERS**
Comme la rue du même nom, en mémoire de l'histoire du Sablon et de ses activités liées à la culture maraîchère
- 5) De dénommer l'espace vert public situé à l'angle de la sente à My et de la rue André Theuriet : **Square Louis Joseph PIROLLE**
Louis Joseph PIROLLE (1773-1845), né à Metz, horticulteur, agronome, rédacteur en chef de *L'Horticulteur Français*
- 6) De dénommer l'espace vert public situé à l'angle de la rue des Roseaux et de la rue de l'Aubépine : **Square Joséphine GUY**
Joséphine GUY (1815-1876), née à Metz, pastelliste, peintre, élève de Laurent Charles Maréchal (Ecole de Metz)
- 7) De dénommer les promenades du parc de la Seille jusqu'à la limite du ban communal avec Pouilly, successivement le long de la Seille puis le long du canal de dérivation : **Promenades du GUE**
Comme la rue du même nom, rappelle l'ancien gué situé à proximité sur la Seille
- 8) De dénommer la boucle bordée au sud par la route nationale 43, au nord par le ruisseau Saint-Pierre, à l'ouest par le ruisseau de Bouillon et à l'Est par la limite communale avec Peltre : **Promenade des CENT JOURS**
Comme la rue du même nom, rappelle l'ancien lieu-dit situé à proximité
- 9) De dénommer l'espace vert public situé à l'angle de la rue des Déportés, de la rue de Tivoli et de la rue Godron : **Square GRANDMAISON**
Du nom de la caserne Tivoli construite pendant la Première Annexion allemande et baptisée "Caserne Grandmaison" après la Première Guerre mondiale en l'honneur du Général Louis de Grandmaison (1861-1915)
- 10) D'intégrer l'ancien sentier de Queuleu au **Chemin des VIGNERONS** allant désormais du chemin de la Colline à la rue de Tivoli via la rue Jean Nicolas Collignon
- 11) De dénommer la nouvelle place, à l'intersection de la rue des Messageries et de la rue Pierre MENDES FRANCE : **place Lou ALBERT-LASARD**
Lou ALBERT-LASARD (1885-1969), née Louise LAZARD à Metz, artiste, égérie du poète Rainer Maria Rilke, fréquente de nombreux artistes d'avant-garde comme Marc Chagall, Jean Cocteau etc.
- 12) De dénommer la nouvelle voie allant de la rue Belle-Isle à la rue de la Caserne : **rue PAILLE MAILLE**
Ancien nom de la rue qui retrouve désormais sa fonction suite à réaménagement. Du nom du jeu du *mail* ou *maillet* pour lequel était utilisé une *palette* ou *pal*, et situé dans les jardins bordant la rue Belle-Isle
- 13) De redéfinir l'aboutissant de la **rue de la Grange-aux-Bois**, allant désormais de la route d'Ars-Laquenexy à la rue de Mercy

- 14) De dénommer la nouvelle voie allant de l'intersection de la rue de la Grange-aux-Bois et de la rue de Mercy jusqu'au ban communal de Peltre : **rue Henriette MAIRE**
Henriette MAIRE (1830-1905), de nom de religion Mère Alexis, Supérieure (1869-1905) de la Congrégation de la Charité Maternelle, fondatrice de la maison mère sur les Hauts-de-Sainte-Croix et qui a œuvré à l'expansion de la communauté
- 15) De dénommer la voie Mettis reliant la route d'Ars-Laquenexy à la future rue Henriette MAIRE : **Voie Anne Caroline HAILLECOURT**
Anne Caroline HAILLECOURT (1817-1869), née à Metz, peintre, élève de Laurent Charles Maréchal (Ecole de Metz)
- 16) De dénommer la voie permettant l'accès du garage géré par Metz Habitat Territoire depuis le boulevard de Guyenne le long du "Clos des Lys" : **allée de GUYENNE**
- 17) De redéfinir l'aboutissant de la **rue de Champagne** suite à la suppression de la rue du Beaujolais, allant désormais du boulevard d'Alsace à la rue du Barrois

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- 1) **DE DENOMMER** l'espace vert public situé à l'angle de la Jurue et de la rue d'Enfer : **Jardin du QUART LIVRE**
- 2) **DE DENOMMER** l'espace vert public situé en bordure de Moselle, le long du quai Wiltzer, du pont des Morts au pont Tiffroy : **Parc de la CAVALERIE**
- 3) **DE DENOMMER** l'espace vert public situé de la rue de la Ronde à la rue de Tortue : **Jardin Jérôme MAESTRE**
- 4) **DE DENOMMER** l'espace vert public situé à l'angle de la sente à My, de la rue Saint-André et de la rue des Jardiniers : **Square des JARDINIERS**
- 5) **DE DENOMMER** l'espace vert public situé à l'angle de la sente à My et de la rue André Theuriet : **Square Louis Joseph PIROLLE**
- 6) **DE DENOMMER** l'espace vert public situé à l'angle de la rue des Roseaux et de la rue de l'Aubépine : **Square Joséphine GUY**
- 7) **DE DENOMMER** les promenades du parc de la Seille jusqu'à la limite du ban communal avec Pouilly, successivement le long de la Seille puis le long du canal de dérivation : **Promenades du GUE**
- 8) **DE DENOMMER** la boucle bordée au sud par la route nationale 43, au nord par le ruisseau Saint-Pierre, à l'ouest par le ruisseau de Bouillon et à l'Est par la limite communale avec Peltre : **Promenade des CENT JOURS**
- 9) **DE DENOMMER** l'espace vert public situé à l'angle de la rue des Déportés, de la rue de Tivoli et de la rue Godron : **Square GRANDMAISON**
- 10) **D'INTEGRER** l'ancien sentier de Queuleu au **Chemin des VIGNERONS** allant désormais du chemin de la Colline à la rue de Tivoli via la rue Jean Nicolas Collignon
- 11) **DE DENOMMER** la nouvelle place à l'intersection de la rue des Messageries et de la rue Pierre MENDES FRANCE : **place Lou ALBERT-LASARD**
- 12) **DE DENOMMER** la nouvelle voie allant de la rue Belle-Isle à la rue de la Caserne : **rue PAILLE MAILLE**
- 13) **DE REDEFINIR** l'aboutissant de la **rue de la Grange-aux-Bois**, allant désormais de la route d'Ars-Laquenexy à la rue de Mercy
- 14) **DE DENOMMER** la nouvelle voie allant de l'intersection de la rue de la Grange-aux-Bois et de la rue de Mercy jusqu'au ban communal de Peltre : **rue Henriette MAIRE**
- 15) **DE DENOMMER** la voie Mettis reliant la route d'Ars-Laquenexy à la future rue

Henriette MAIRE : **Voie Anne Caroline HAILLECOURT**

- 16) **DE DENOMMER** la voie permettant l'accès du garage géré par Metz Habitat Territoire depuis le boulevard de Guyenne le long du "Clos des Lys" : **allée de GUYENNE**
- 17) **DE REDEFINIR** l'aboutissant de la **rue de Champagne** suite à la suppression de la rue du Beaujolais, allant désormais du boulevard d'Alsace à la rue du Barrois

Interventions de : M. Jacques MARECHAL, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 15 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-9 : Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'exercice 2014 :

M. FONTE, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la politique de soutien et de développement de la vie associative culturelle locale de la Ville de Metz, un crédit de 1 242 500 euros a été inscrit au Budget Primitif 2014.

La Ville de Metz est riche d'un réseau varié et diversifié d'acteurs culturels oeuvrant dans les domaines du spectacle vivant (musique, théâtre, danse...), des arts plastiques, du cinéma, des lettres et du patrimoine. Soucieuse d'accompagner cette vitalité, source de dynamisme et d'attractivité, la Ville poursuit en 2014 les grands axes de son action culturelle sur

l'ensemble du territoire, autour de l'aide à la création, la production et la diffusion, de l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'autour de la question de l'accès équitable des Messins de tous âges à l'art et à la culture.

Ainsi, en parallèle aux résidences d'artistes en quartiers, le théâtre en appartement (« Je veux un artiste chez moi ! ») est reconduit en 2014 et offrira aux Messins volontaires 100 séances à choisir parmi 7 spectacles différents.

De nombreux événements vont également rythmer la vie culturelle messine en 2014, apporter un « mieux vivre ensemble » aux habitants et renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Cité. La Ville apportera ou renouvellera son soutien aux manifestations et festivals suivants : Parcours d'artistes (7^e édition en mars), Les Voix sacrées (10^e éd. en mars/avril), Rencontres européennes de l'ADAMI (14^e éd. en avril), Littérature et Journalisme (27^e éd. en avril), Arts en Stock (3^e éd. en juin), Hop Hop Hop (5^e éd. en juillet), Zikametz (11^e éd. en septembre), Journées européennes de la culture juive (septembre), Musiques volantes (18^e édition en novembre), Metz Photo (3^e éd. toute l'année) et Passages (préparation de l'éd. 2015).

Les demandes de subventions au titre de l'action culturelle ont été étudiées selon les critères suivants : siège social sur la commune, activité et impact sur le territoire, qualité, dynamisme et attractivité des actions menées au regard de l'intérêt public local. Les aides portent sur le fonctionnement de la structure et/ou sur un projet.

Au vu des différentes demandes associatives en matière artistique et culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 997 200 euros dont le détail figure ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 997 200 euros aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

Musiques nouvelles, contemporaines et actuelles

- Musiques Volantes (18^e festival éponyme / novembre) 52 000 €
- Zikamine (11^e festival *Zikametz* / septembre) 13 000 €

Musique classique

- Cercle Mandoliniste Messin 500 €
- Concert Lorrain 7 000 €
- Ensemble Stravinsky 4 000 €
- Mettensis Symphonia 1 000 €
- Ensemble Syntagma 2 500 €
- Union Saint Martin de Metz-Magny 1 700 €
- Fondation Jeunes Talents 5 000 €

Musique - organismes de formation

- Centre d'Etudes Grégoriennes de Metz 10 000 €
- Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal 146 000 €
- INECC Mission Voix Lorraine 1 800 €
(Institut Européen de Chant Choral)

Chant choral

- Association Lorraine des Amis de la Musique	150 €
- Allez Chant	150 €
- AMECI	350 €
(Association Messine d'Ensembles Choraux et Instrumentaux)	
- Chœur d'Hommes Lorrain	350 €
- Chœur de l'Atelier	150 €
- Chœurs de la Marjolaine	150 €
- Croch'cœur de Metz	200 €
- Intermède	150 €
- Maîtrise de la Cathédrale de Metz	4 600 €
- Tante Voci	150 €
- Tourdion	1 000 €
- Trimazo	150 €
- Villanelle	150 €

Théâtre

- L'Alouette	750 €
- Compagnie Astrov	10 000 €
- Compagnie Déracinemoa	5 000 €
- Compagnie Le Tourbillon	2 000 €
- Compagnie Pardès Rimonim	10 000 €
- Compagnie Viracocha-Bestioles	1 000 €
- Des masques, des voix	150 €
- EPRA - Salle Braun	30 000 €
- Passages	170 000 €

Danse

- Compagnie Mirage	1 200 €
- Nunatak	2 000 €

Arts plastiques et visuels

- Faux Mouvement	76 000 €
(fonctionnement et dispositif de résidences d'artistes en quartiers)	
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	40 000 €
(Galerie R. Banas)	
- Module Ranch	2 000 €
- My-Art	2 000 €
- Octave Cowbell	7 500 €

Photo - vidéo - cinéma

- Asso-latelier	1 000 €
- C'était où ? C'était quand ?	4 000 €
- Photo Forum	7 000 €

Lettres

- Le Livre à Metz (27 ^e festival <i>Littérature et Journalisme</i> / 11-13 avril)	195 000 €
- Les Amis de Verlaine	2 000 €
- Comité Erckmann-Chatrion	1 000 €
- Méridienne	900 €

Histoire – Patrimoine

- Amis des Manufactures des tabacs et allumettes messines	150 €
---	-------

- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	2 000 €
- Lorraine Etats-Unis	150 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
- Société d'Histoire Naturelle de la Moselle	500 €
- Société d'Histoire du Sablon	1 200 €

Aides au Projet

Musiques

- ALCEMS (23 ^e édition du <i>Concert européen des Lycées</i> à l'Arsenal)	2 500 €
- Chorale Chalom (concert fin de saison)	400 €
- Concert Lorrain (4 cafés baroques en quartiers)	7 000 €
- Maîtrise de la Cathédrale de Metz (Printemps des maîtrises)	1 500 €
- Voix sacrées des religions du Livre (10 ^e festival <i>Les Voix sacrées</i> en mars/avril)	8 000 €

Théâtre

- Collectif Atome (dispositif <i>Je veux un artiste chez moi !</i>)	5 000 €
- Compagnie du Jarnisy (<i>Je veux un artiste chez moi !</i>)	5 000 €
- Compagnie Entre les Actes (<i>Je veux un artiste chez moi !</i>)	5 000 €
- Compagnie Les Heures paniques (<i>Je veux un artiste chez moi !</i>)	5 000 €
- Compagnie Pardès Rimonim (<i>Je veux un artiste chez moi !</i>)	5 000 €
- Compagnie Viracocha-Bestioles (<i>Je veux un artiste chez moi !</i>)	5 000 €
- Compagnie Déracinemoa (5 ^e festival <i>Hop Hop Hop</i> / 11-13 juillet)	85 000 €
- Compagnie Java Vérité (production <i>Le faiseur de théâtre</i>)	2 500 €
- Compagnie Le Tourbillon (projet <i>Perdre ses pas</i> dans les quartiers)	7 500 €

Danse

- Nunatak (création <i>Allongé jusqu'à ce qu'il neige</i>)	4 000 €
---	---------

Arts plastiques et visuels

- Parcours d'artistes en Lorraine (Circuit d'ateliers d'artistes ouverts les 15/16 mars et 3 ^e édition d' <i>Arts en Stock</i> place de la République le 14 juin)	7 600 €
--	---------

Photo - vidéo – cinéma

- Bouts d'essais (projet de studio photographique mobile)	500 €
- Photo Forum (3 ^e édition de <i>Metz Photo</i> et concours photo période estivale)	8 000 €

Histoire – Patrimoine

- Journées Européennes de la Culture Juive – Lorraine	4 500 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, de partenariat, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.	

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 15 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-10 : Versement d'une subvention à l'ADAMI pour l'organisation des Rencontres européennes à Metz en avril 2014 :

M. FONTE, Rapporteur, expose :

L'ADAMI a pour objet de gérer les droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes (danseurs solistes, comédiens, musiciens solistes, chanteurs, chefs d'orchestre) pour la diffusion de leur travail enregistré. Elle favorise le renouvellement des talents et consolide l'emploi artistique au moyen de ses aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation professionnelle des artistes.

Après 13 années à Cabourg, elle souhaite organiser à Metz à compter de 2014 ses Rencontres européennes qui réunissent les intervenants de la filière et les invitent à réfléchir dans le cadre d'ateliers à l'impact de la révolution numérique sur les pratiques des artistes-interprètes et au bouleversement qu'elle provoque dans l'économie de la culture. Cette édition se tiendra les 16 et 17 avril 2014 à l'Arsenal.

Cette manifestation revêt un intérêt public local majeur pour la Ville de Metz, de par son retentissement national et compte tenu du fait qu'elle invite le public et les acteurs culturels messins à alimenter leur réflexion autour de thématiques culturelles clés.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de soutien financier de l'ADAMI et de lui apporter une subvention exceptionnelle au titre de

l'aide au projet pour l'édition 2014, d'un montant de 30 000 euros, pour contribuer à l'organisation de cette manifestation d'envergure.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour un montant total de 30 000 euros à l'ADAMI afin de contribuer à l'organisation des Rencontres européennes annuelles à l'Arsenal de Metz les 16/17 avril 2014.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention de partenariat et lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 16 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-11 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale - attribution de subventions 1ère programmation 2014 :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

L'enjeu du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signé le 2 février 2007 avec l'Etat et le Conseil Général de la Moselle – pour une durée de 5 ans -, est de prendre appui sur des projets associatifs pour amplifier l'action publique sur les territoires les plus défavorisés (Quartiers Boileau, Chemin de la Moselle, Patrotte, Bellecroix, Borny et Hannaux-Frécot-Barral selon la loi du 26 décembre 1996) au service de l'égalité entre tous.

Articulé autour des thématiques de la réussite éducative, de l'emploi et du développement économique, de la prévention et de la délinquance et de la citoyenneté, de la santé et de l'habitat/cadre de vie, il fait l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat qui mobilise à titre principal des crédits de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Acsé) et à titre secondaire les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou du Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, actuellement en discussion au Parlement, n'entraînera ses effets qu'à partir de 2015.

En conséquence, une huitième année de programmation s'engage avec une enveloppe de 1 120 800 € de la Ville de Metz et une dotation de l'Etat qui n'est pas connue à ce jour.

Afin d'assurer aux associations concernées la possibilité de mener leurs actions sans rupture, une première programmation est soumise au Conseil Municipal. Elle combine la reconduction de dossiers prioritaires qui ont fait leurs preuves et le financement de nouvelles actions adaptées et pertinentes, au regard de la situation des quartiers. Elle consacre le maintien d'un effort particulier en faveur de l'emploi pour environ 450 personnes bénéficiaires et l'articulation étroite entre les enjeux d'aménagement du cadre de vie et de présence humaine auprès des habitants.

Pour certains dossiers, le principe d'un financement pour le premier semestre est proposé, afin de permettre la finalisation de l'instruction des dossiers avec l'Etat, le Conseil Général de la Moselle et d'autres financeurs publics. Il fera, le cas échéant, l'objet d'un complément lors de la seconde programmation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants, pour un montant total de 986 274 €

RECONDUCTION DE PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE) :

Accompagnement et financement de projets de création de micro-entreprises

Budget global : 39 780 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

ASSOCIATION FRANCO ASIATIQUE (AFA) : Etude linguistique du Code de la Route

Budget global : 4 000 €

Participation de la Ville de Metz : **3 800 €**

ASSOCIATION FRANCO ASIATIQUE (AFA) : Les Ateliers d'ISA

Budget global : 25 000 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

ALEXIS Lorraine : Promotion de l'esprit entrepreneurial

Budget global : 16 000 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

Association Promotion Emploi Formation 57 (APEF) : Plateforme professionnalisante

Coût global : 57 882 €

Participation de la Ville de Metz : **9 000 €**

LE GRAND SAUVOY : Ateliers de quartier de Metz-Borny

Budget global : 1 055 507 €

Participation de la Ville de Metz : **90 000 €**

METZ-POLE-SERVICE (MPS) : Service Propreté

Budget global : 2 066 331 €

Subvention de la Ville de Metz : **209 000 €**

EDUCATION

ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE METZ-NORD-PATROTTE (AMIs) : Arts et Cultures

Budget global : 30 787 €

Subvention de la Ville de Metz : **10 000 €**

CENTRE CULTUREL AMICALE DE METZ (CCAM) : La Maison des Familles

Budget global : 18 500 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 000 €**

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE : Printemps des familles

Budget global : 9 421 €

Subvention de la Ville de Metz : **3 100 €**

CENTRE SOCIAL LACOUR : Projet secteur enfants

Budget global : 74 500 €

Subvention de la Ville de Metz : **10 000 €**

MJC BORNLY : Les projets de l'enfance

Budget global : 201 682 €

Subvention de la Ville de Metz : **10 000 €**

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE MOSELLE (PEP57) : Lieu d'accueil parents-enfants (1^{er} semestre)

Budget global : 43 594 €

Subvention de la Ville de Metz : **17 500 €**

UNIS CITES : Booster
Budget global : 113 106 €
Subvention de la Ville de Metz : **10 000 €**

SANTE

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES (ADAC'S) : Bell'santé
Coût global : 7 360 €
Subvention Ville de Metz : **3 000 €**

ATELIER LES P'TITS BOUTS : Atelier santé, remise en forme et bien-être
Coût global : 17 540 €
Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

CENTRE LACOUR : La santé au quotidien
Coût global : 15 861 €
Participation de la Ville de Metz : **3 500 €**

COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX (CGCS) : Bien bouger, bien manger à prix modique
Coût global : 17 643 €
Participation de la Ville de Metz : **3 500 €**

COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX (CGCS) : Médiateurs de santé
Coût global : 9 500 €
Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES (ADAC'S) : Les Li-Bell' ules
Coût global : 18 000 €
Participation de la Ville de Metz : **6 500 €**

ASSOCIATION MESSINE DE MEDIATION SOCIALE (AMMS) : Médiation sociale et de voisinage (**1^{er} semestre**)
Coût global : 111 000 €
Participation de la Ville de Metz : **12 500 €**

METZ-POLE-SERVICE (MPS) : Service de médiation de proximité
Coût global : 286 996 €
Subvention Ville de Metz : **134 000 €**

METZ-POLE-SERVICE (MPS) : Festif
Coût global : 32 000 €
Participation de la Ville de Metz : **30 000 €**

UNIS-CITES : Médiaterre
Coût global : 113 106 €
Subvention Ville de Metz : **9 000 €**

LIEN SOCIAL

ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE METZ-NORD-PATROTTE (AMIs) : Action sociale et animation de quartier

Coût global : 37 997 €

Participation de la Ville de Metz : **17 000 €**

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS TURCS DE MOSELLE (ATTM) : Action sociale

Coût global : 41 500 €

Participation de la Ville de Metz : **12 000 €**

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS TURCS DE MOSELLE (ATTM) : Action femmes

Coût global : 41 880 €

Participation de la Ville de Metz : **12 000 €**

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS TURCS DE MOSELLE (ATTM) : Action jeunesse

Coût global : 23 570 €

Participation de la Ville de Metz : **4 000 €**

BOUCHE A OREILLE : Ensemble Cour du Languedoc

Coût global : 203 280 €

Participation de la Ville de Metz : **20 000 €**

CENTRE CULTUREL ET AMICAL DE METZ : De l'intégration à la liberté

Coût global : 19 500 €

Participation de la Ville de Metz : **1 500 €**

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE : Pour une émancipation des femmes par l'expression

Coût global : 29 500 €

Participation de la Ville de Metz : **7 500 €**

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE : Tisseurs de liens

Coût global : 35 082 €

Participation de la Ville de Metz : **7 000 €**

CENTRE SOCIAL LACOUR : Ecrivain public

Coût global : 49 412 €

Participation de la Ville de Metz : **22 000 €**

C'ETAIT OU C'ETAIT QUAND – LA CONSERVERIE : La culture au cœur de la Patrotte

Coût global : 25 000 €

Participation de la Ville de Metz : **15 000 €**

LAOTIENS DE MOSELLE : Activités quotidiennes de lien social

Coût global : 50 579 €

Participation de la Ville de Metz : **11 500 €**

LA PASSERELLE : Borny Buzz

Coût global : 86 000 €

Participation de la Ville de Metz : **16 000 €**

TOUS BRANCHES.com : Ateliers informatiques

Budget : 30 000 €

Participation de la Ville de Metz : **14 500 €**

FIPD

ASSOCIATION D'INFORMATION ET D'ENTRAIDE MOSELLANE (AIEM) : Programme d'accompagnement des situations de violence (**1^{er} semestre**)

Coût global : 41 575 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

ASSOCIATION D'INFORMATION ET D'ENTRAIDE MOSELLANE (AIEM) : Inform'Elles (**1^{er} semestre**)

Coût global : 56 790 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

CENTRE SOCIAL LACOUR : Projet secteur adolescents

Coût global : 94 000 €

Participation de la Ville de Metz : **15 750 €**

COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (CMSEA) : Sur les sentiers de l'avenir

Coût global : 72 260 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

MJC BORNLY : Projets en direction des adolescents

Coût global : 80 908 €

Participation de la Ville de Metz : **21 500 €**

MJC BORNLY : Borny Comédie Club 2

Coût global : 50 660 €

Participation de la Ville de Metz : **12 700 €**

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (CMSEA) : Les chantiers pécules

Coût global : 23 500 €

Subvention Ville de Metz : 5 500 €

ESPACE SOLIDARITE : Animation du Point Accueil Solidarité en gare de Metz

Coût global du projet : 130 326 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

ACCES AU DROIT

CENTRE D'INFORMATION FEMININ ET FAMILIAL (CIFI-CIDF) : Permanences au Point d'Accès au Droit

Coût global : 6 074 €

Participation de la Ville de Metz : **4 000 €**

CONSEIL, LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV) : Permanences dans les quartiers

Coût global : 5 000 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

DUOVIRI : Consultations juridiques au Point d'Accès au Droit

Coût global : 13 000 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CONTACT MOSELLE : Stop Homophobie

Coût global : 6 300 €

Participation de la Ville de Metz : **4 000 €**

COULEURS GAIES : Ecoute et orientation juridique

Coût global : 28 000 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

SOS RACISME : Pôle éducation et culture

Coût global : 23 350 €

Participation de la Ville de Metz : **6 000 €**

SOS RACISME : Pôle juridique

Coût global : 14 000 €

Participation de la Ville de Metz : **4 000 €**

NOUVEAUX PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX (CGCS) : Parcours individualisé d'insertion

Coût global : 99 300 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

EDUCATION

ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) : KAPS

Coût global : 35 289 €

Participation de la Ville de Metz : **2 500 €**

ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) :

Engagements solidaires

Coût global : 19 752 €

Participation de la Ville de Metz : **3 500 €**

ANIM'FLE BORNAY : enseignement du français

Budget global : 85 493 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 500 €**

APSYS-EMERGENCE : aide aux devoirs
Budget global : 5 503 €
Subvention de la Ville de Metz : **3 500 €**

CENTRE CULTUREL AMICALE DE METZ (CCAM) : Aide aux devoirs
Budget global : 1 000 €
Subvention de la Ville de Metz : **1 000 €**

LA PASSERELLE : Dico intergénérationnel
Budget global : 8 900 €
Subvention de la Ville de Metz : **4 000 €**

SANTE

ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE METZ-NORD-PATROTTE (AMIs) : La santé dans tous ses états
Coût global : 18 864 €
Participation de la Ville de Metz : **2 000 €**

COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX (CGCS) : Les gestes qui sauvent
Coût global : 7 815 €
Participation de la Ville de Metz : **4 000 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE METZ-NORD-PATROTTE (AMIs) :
Education à l'éco-environnement
Coût global : 19 948 €
Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

LIEN SOCIAL

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE : Radio citoyenne
Coût du projet : 22 560 €
Participation de la Ville de Metz : **2 500 €**

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE : Banque de temps
Coût global : 22 560 €
Participation de la Ville de Metz : **7 000 €**

MJC BORNAY : Développement culturel en direction des publics empêchés
Budget global : 7 336 €
Subvention demandée : **5 700 €**

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) : Lutte contre les discriminations
Coût global : 7 000 €
Participation de la Ville de Metz : **1 750 €**

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH) : Présence en Lorraine des soldats issus des colonies

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, BAM...).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes pour la période couvrant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint/Noël 2014.

PARTICIPATION VILLE

AP SIS-EMERGENCE

Equipes de Bellecroix et Grange aux Bois **2 202 €**

Equipe de Metz-Nord

. Secteur Boileau **693 €**

. Secteur La Patrotte **1 260 €**

Equipe de Metz-Borny **2 950 €**

CMSEA

. Secteur Hannaux-Frécot-Barral **595 €**

MJC BOILEAU

. Secteur Boileau-Prégénie **800 €**

Soit un total de **8 500 €**

OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES

Le programme Opérations Ville-Vie-Vacances est un dispositif complémentaire au Contrat Urbain de Cohésion Social sur le volet « Citoyenneté et Prévention de la Délinquance ».

S'adressant à des jeunes de 11 à 18 ans, il permet aux associations et aux clubs de prévention spécialisée, de mettre en œuvre des projets destinés à accompagner des jeunes en difficulté d'insertion sociale. La grande majorité des projets s'appuie sur une démarche de dépaysement des jeunes, pour permettre de dépasser le seul horizon de leur quartier et mettre en œuvre, avec eux, un projet pédagogique.

La Ville de Metz soutient les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement sur le long terme, le cas échéant en articulation avec les Ateliers Jeunes ou s'inscrivant dans le secteur « jeunes » des associations socio-éducatives de proximité. Cette démarche permet ainsi à la Ville de compléter les crédits de droit commun au profit des populations des quartiers de la Politique de la Ville ;

Pour cette présente année, la programmation s'établit comme suit :

PARTICIPATION VILLE

AP SIS-EMERGENCE

Equipe Metz-Nord

. Secteur Boileau-Prégénie **985 €**

. Secteur La Patrotte **2 000 €**

Equipe Metz-Borny

. Secteur Dauphiné **1 300 €**

. Secteur Languedoc **400 €**

. Secteur Limousin	1 450 €
<u>BOUCHE A OREILLE</u>	
. Secteur Languedoc	3 180 €
<u>CENTRE LACOUR</u>	
. Secteur Chemin de la Moselle	11 600 €
<u>CENTRE PIOCHE</u>	
. Secteur Hannaux-Frécot-Barral	500 €
<u>CMSEA</u>	
. Secteur Hannaux-Frécot-Barral	3 685 €
<u>MJC BOILEAU</u>	
. Secteur Boileau-Prégénie	1 200 €
<u>MJC BORNLY</u>	
. Secteur Metz-Bornly	9 500 €
<u>PEP 57</u>	
. Secteur Bellecroix et Metz-Bornly	3 924 €

Soit un total de **39 724 €**

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés en école primaire et au collège, résidant sur les quartiers dits « politique de la ville ». Ils sont pris en charge le soir après l'école, par les associations, afin de bénéficier d'aide au travail scolaire, d'appui à l'apprentissage des leçons, à l'organisation personnelle, ainsi que de diverses activités à vocation culturelle.

Les parents sont mobilisés pour participer à des séances et ainsi valoriser leurs compétences pour améliorer leur implication dans la scolarité de leurs enfants.

	<u>PARTICIPATION VILLE</u>
<u>ADAC'S</u>	
Quartier de Bellecroix – 3 cycles	6 000 €
<u>AFA</u>	
Quartier de Metz-Bornly – 2 cycles	4 000 €
<u>CENTRE ANATOLIE</u>	
Quartier de Metz-Bornly – 2 cycles	4 000 €
<u>CENTRE LACOUR</u>	
Quartier de Metz-Nord – 2 cycles	3 250 €
<u>CENTRE PIOCHE</u>	
Quartier de Hannaux-Frécot-Barral – 5 cycles	4 000 €
<u>LAOTIENS</u>	
Quartier de Metz-Bornly – 1 cycle	2 000 €
<u>LA PASSERELLE</u>	
Quartier de Metz-Bornly – 1 cycle	2 000 €
<u>PEP 57</u>	
Quartiers de Metz-Nord et Metz-Bornly – 3 cycles	6 000 €

Soit un total de **31 250 €**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- D'APPROUVER et de participer pour une dépense de 986 274 € au financement des actions suivantes :	
ADAC'S	
- Bell'Santé	3 000 €
- Les Li-Bell'ules	6 500 €
- CLAS	6 000 €
ADIE	
- Accompagnement et financement de projets de création de micro-entreprises	3 000 €
AFA	
- Etude linguistique du Code de la Route	3 800 €
- Les ateliers d'I.S.A	5 000 €
- CLAS	4 000 €
AFEV	
- Lutte contre les discriminations	1 750 €
- Kaps	2 500 €
- Engagements solidaires	3 500 €
ALEXIS	
- Promotion de l'esprit entrepreneurial	5 000 €
AMIs	
- Arts et Cultures	10 000 €
- Action sociale et animation de quartier	17 000 €
- La santé dans tous ses états	2 000 €
- Education à l'éco-environnement	3 000 €
AMMS	
- Médiation sociale et de voisinage	12 500 €
ANIM'FLE BORN Y	
- Enseignement du français	4 500 €
APEF	
- Plateforme professionnalisante	9 000 €
AP SIS-EMERGENCE	
- Aide aux devoirs	3 500 €
- Ateliers Jeunes	7 105 €
- OVVV 2014	6 135 €
AIEM	
- Programme d'accompagnement des situations de violence	3 000 €
- Lieu d'accueil de jour pour femmes victimes de violences	3 000 €
ATELIERS DES P'TITS BOUTS	
- Atelier santé, remise en forme et bien-être	4 000 €
ATTM	
- Action sociale	12 000 €
- Action femmes	12 000 €
- Action jeunesse	4 000 €
BOUCHE A OREILLE	
- Ensemble Cour du Languedoc	20 000 €
- OVVV 2014	3 180 €
CCAM	
- Maison des Familles	2 000 €
- De l'intégration à la liberté	1 500 €
- Aide aux devoirs	1 000 €
CENTRE ANATOLIE	
- Printemps des familles	3 100 €

- Pour une émancipation des femmes	7 500 €
- Les tisseurs de liens	7 000 €
- Radio citoyenne	2 500 €
- Banque du temps	7 000 €
- CLAS	4 000 €
CENTRE LACOUR	
- Projet secteur enfants	10 000 €
- Ecrivain Public	22 000 €
- Projet secteur adolescents	15 750 €
- La santé au quotidien	3 500 €
- OVVV 2014	11 600 €
- CLAS	3 250 €
CENTRE PIOCHE	
- CLAS	4 000 €
- OVVV 2014	500 €
C'ETAIT OU C'ETAIT QUAND – LA CONSERVERIE	
- La culture au cœur de la Patrotte	15 000 €
CIFF	
- Permanences d'accès au droit	4 000 €
CLCV	
- Permanences dans les quartiers	5 000 €
CMSEA	
- Sur les sentiers de l'avenir	5 000 €
- Les chantiers pécules	5 500 €
- Ateliers Jeunes	595 €
- OVVV 2014	3 685 €
COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX	
- Bien bouger, bien manger à prix modique	3 500 €
- Médiateurs de santé	3 000 €
- Parcours individualisé d'insertion	5 000 €
- Les gestes qui sauvent	4 000 €
CONTACT 57	
- Stop homophobie	4 000 €
COULEURS GAIES	
- Ecoute et orientation juridique	3 000 €
DUOVIRI	
- Consultations juridiques au PAD	3 000 €
ESPACE SOLIDARITE	
- Animation du PAS en gare de Metz	5 000 €
LE GRAND SAUVOY	
- Ateliers de quartier	90 000 €
LAOTIENS DE MOSELLE	
- CLAS	2 000 €
- Activités quotidiennes	11 500 €
METZ-POLE-SERVICES	
- Service Propreté	209 000 €
- Festif	30 000 €
- Service médiation	134 000 €
MJC BOILEAU	
- Ateliers Jeunes	800 €
- OVVV 2014	1 200 €
MJC BORNAY	

- Projet de l'enfance	10 000 €
- Projet en direction des adolescents	21 500 €
- Borny Comédie-Club 2	12 700 €
- Développement culturel en direction des publics empêchés	5 700 €
- OVVV 2014	9 500 €
LA PASSERELLE	
- Borny-Buzz	16 000 €
- CLAS	2 000 €
- Dico intergénérationnel	4 000 €
PEP 57	
- Lieu d'accueil parents-enfants	17 500 €
- CLAS	6 000 €
- OVVV 2014	3 924 €
SOS RACISME	
- Pôle éducation et culture	6 000 €
- Pôle juridique	4 000 €
TOUS BRANCHES.com	
- Ateliers informatiques	14 500 €
UNIS-CITES	
- Booster	10 000 €
- Médiaterre	9 000 €
- D'APPROUVER et de participer pour une dépense de 4 000 € au financement des actions suivantes (crédits Plan de Lutte contre les Discriminations)	
LDH	
- Présence en Lorraine des soldats issus des colonies	4 000 €
- DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,	
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.	

Interventions de : M. Jacques MARECHAL, Mme Isabelle KAUCIC.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prend pas part au vote: 1 : Mme Isabelle KAUCIC.

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE

OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 16 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-12 : Atelier Santé Ville - Partenariat avec le syndicat des orthophonistes de Moselle : signature d'une convention :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Le Programme de Réussite Educative de la Ville de Metz, porté par le CCAS depuis 2009, a identifié les troubles du langage et de l'audition comme l'un des obstacles aux apprentissages pour les enfants des quartiers concernés par la politique de la ville.

Dès 2011, pour répondre à de nombreuses sollicitations d'acteurs associatifs et d'établissements scolaires, il a mis en œuvre un programme de formation et de sensibilisation aux problèmes orthophoniques à destination d'enseignants et de professionnels au plus proche des familles.

Il est aujourd'hui important que cette première dynamique engagée s'étende à l'ensemble des personnels encadrants d'enfants, notamment en s'appuyant sur le dépistage opéré par la Protection Maternelle et Infantile chez les enfants de 4 ans.

A cet effet, il est proposé de conforter le partenariat entre la Ville de Metz et le Syndicat Départemental des Orthophonistes de la Moselle (SDOM 57), visant la formation d'une centaine de professionnels et l'information de 2 000 parents sur une durée de trois ans.

C'est à ce titre qu'un projet de convention posant les principes généraux de ce partenariat est proposé, les dispositions particulières ayant vocation à être déclinées dans la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en lien avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le principe de partenariat entre la Ville de Metz et le Syndicat Départemental des Orthophonistes de Moselle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Intervention de : Mme Myriam SAGRAFENA.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 16 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-13 : Versement d'une subvention à l'association Travailler en Moselle :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

Afin de venir en aide aux demandeurs d'emploi messins en difficulté et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, il est proposé de renouveler le soutien financier apporté par la Ville de Metz à l'association intermédiaire Travailler en Moselle, qui œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle sur le bassin d'emploi de Metz en direction de personnes éloignées de l'emploi, en embauchant celles-ci.

Cette subvention, d'un montant de 22 624 euros, vise à permettre à des demandeurs d'emploi messins de bénéficier d'actions spécifiques de formation alliant théorie et pratique, notamment dans le domaine des emplois de service à domicile. Le renouvellement de cette subvention permettra à ATM de développer davantage sa mission de placement et d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

Les objectifs principaux de ce dispositif sont de lever les freins à l'emploi et de renforcer l'employabilité et l'autonomie des personnes accompagnées.

En 2012, sur 333 personnes ayant bénéficié du dispositif porté par l'association Travailler en Moselle, dont 85 bénéficiaires du RSA, 186 étaient domiciliées à Metz, soit 55,9 % du total des salariés concernés. Au terme du présent exercice, et sur la base d'un bilan intermédiaire, plus de 200 messins auront bénéficié d'une proposition de contrat de travail.

Le projet 2014 s'inscrit dans une logique de poursuite des actions d'accès à l'emploi menées par Travailler en Moselle. Une attention particulière sera portée aux parcours d'insertion qui seront rendus possibles dans le cadre des marchés bénéficiant de clauses sociales à l'échelle de l'agglomération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 22 624 euros à l'association Travailler en Moselle dans le cadre des emplois intermédiaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 16 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-14 : Renouvellement pour l'année 2014 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et Pôle Emploi et de mise à disposition de personnel Pôle Emploi :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi messins, un partenariat a été instauré en 1988 entre la Ville de Metz et Pôle Emploi, par la signature d'une convention de collaboration.

Cette collaboration qui repose sur la complémentarité entre les deux organismes a pour objectif d'améliorer les services de proximité rendus aux usagers, en les accompagnant dans leurs démarches de recherche d'emploi et en leur donnant accès à diverses prestations et formations.

Elle autorise également la mise en place d'actions spécifiques, ainsi que l'échange d'informations relatives à la situation de l'emploi à Metz et plus généralement dans le bassin d'emploi de Metz.

Le partenariat a été complété en 1996, par la signature d'une convention dite de "Mise à disposition de personnel Pôle Emploi".

Le coût de cette action, qu'il est proposé de reconduire du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, est estimé à 41 425.00 € et comprend la prise en charge des salaires bruts, charges patronales comprises du conseiller relevant des effectifs de Pôle Emploi, mis à disposition du service municipal Metz Emploi Insertion.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- la convention de coopération avec accès informatique pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi de Metz,
et
- la convention de mise à disposition d'un agent du Pôle Emploi.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RENOUELER** pour l'année 2014, la collaboration entre la Ville de Metz et Pôle Emploi par la signature d'une nouvelle convention partenariale,
- **DE COMPLETER** ce partenariat par la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de Pôle Emploi au Service Emploi et Insertion et de participer au financement de cette action par un crédit de 41 425.00 € inscrit au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Jacques MARECHAL, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 15 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-15 : Création de 20 nouveaux emplois d'avenir :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

En séance du 30 janvier 2013, 30 emplois ont été créés dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir ». A l'heure actuelle, 29 jeunes ont pris leurs fonctions, le dernier est en cours de recrutement. Le Centre Communal d'Action Sociale a quant à lui pourvu 3 des 5 postes ouverts.

A l'échelle du territoire messin, ce sont 105 emplois d'avenir qui ont été recrutés.

Les intéressés sont occupés à temps plein (35 heures/semaine) et perçoivent un salaire indexé sur le SMIC. Ils sont placés sous la responsabilité d'un tuteur qui, après avoir bénéficié d'une formation, les accompagne au quotidien.

Sur les 29 jeunes embauchés, 60 % sont sans diplôme.

La Collectivité bénéficie d'une aide à l'insertion professionnelle sous la forme d'une prise en charge de 75 % du salaire brut.

Un plan de formation individualisé a été élaboré avec chacun des intéressés, en concertation avec son service, le Pôle Ressources Humaines et la Mission Locale et ce, en fonction de ses besoins et de son projet professionnel. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Région Lorraine interviennent respectivement dans leurs champs de compétences, formation continue ou formation qualifiante, conformément à la convention signée le 10 mars 2013.

A titre d'illustration, certains jeunes ont exprimé le souhait de préparer les concours de la Fonction Publique, d'autres de bénéficier d'une validation de l'acquis de l'expérience, d'une formation qualifiante.

Tous ont suivi une formation d'intégration leur permettant d'acquérir une culture territoriale de base et des formations concernant principalement le métier sur lequel ils ont été recrutés, qui vient s'ajouter à l'accompagnement au quotidien assuré par le tuteur, agent du service d'affectation, dont chaque jeune bénéficie.

Un suivi personnalisé régulier est organisé en présence du tuteur, du pôle Ressources Humaines et d'un Conseiller d'Insertion de la Mission Locale. La qualité de l'accompagnement a contribué au fait qu'aucun de ces jeunes n'ait quitté le dispositif.

Suite aux résultats obtenus, la Municipalité souhaite élargir le dispositif et augmenter le nombre de jeunes accueillis, en prenant en compte les besoins exprimés par les services :

Pôle	Service	Mission	Nombre
Culture	Bibliothèques - Médiathèques	Agents de médiation	3
Patrimoine Bâti, logistique technique	Manifestation	Manutentionnaire	1
Animation, jeunesse, sports et vie associative	Equipements sportifs	Agent de vestiaire	1
Propreté Urbaine	Propreté Urbaine	Agent d'entretien d'espaces publics	4
Espaces Verts	Espaces Verts	Jardiniers	1
Education	Action Educative	Agent polyvalent de restauration	2
Education	Action Educative	Animateur chargé du suivi pédagogique des animations de la pause méridienne	1
Mission Organisation	Reprographie	Assistant imprimeur-relieur-DAO	1
Ressources Humaines	Gestion du Personnel	Assistant de gestion RH	1
Secrétariat général	Gestion domaniale – courrier	Agent d'entretien polyvalent des bâtiments municipaux	1
Démocratie	Politique de la Ville	Agent d'accueil	1
Mobilité	Entretien des espaces	Assistant agent d'entretien de la voirie	1
Education	Action Educative	Agent d'animation activité lecture	1
Patrimoine Bâti	Entretien Bâtiment	Assistant serrurier	1

Il est proposé, en conséquence, d'autoriser la création de 20 emplois d'avenir supplémentaires, portant le total à 50 emplois ouverts.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PORTER** à 50 le nombre d'emplois d'avenir en créant 20 emplois supplémentaires dans le cadre du dispositif « Emplois d'Avenir »,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et tout acte nécessaire à la poursuite du dispositif d'emploi d'avenir au sein de la collectivité.

Interventions de : Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Danielle BORI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 15 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-16 : Attractivité économique : versement d'une subvention à la Fédération des Commerçants de Metz :

M. JEAN, Rapporteur, expose :

La Fédération des Commerçants de Metz mène chaque année un programme d'actions qui participe au renforcement de l'attractivité économique de la Ville de Metz.

Pour lui permettre de mener pleinement cette politique d'animation, d'accueil et d'information, la Ville de Metz lui apporte son concours financier à travers le versement d'une subvention dont le montant, les modalités de versement, tout comme les obligations respectives des parties, figurent dans une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 230 000 € à la Fédération des Commerçants de Metz, au titre de son programme d'action 2014.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'Association de la Fédération des Commerçants de Metz pour l'exercice 2014 d'un montant de 230 000 €;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2014 ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Jacques MARECHAL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 15 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-17 : Replantation de vergers sur les côteaux de Devant-les-Ponts : convention avec l'association ' Les Croqueurs de Pommes de Lorraine ' :

Mme OLESINSKI, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la remise en valeur du coteau dominant le Chemin sous les Vignes, deux anciens vergers appartenant à la ville de Metz, d'une superficie totale de 2227 m², ont été défrichés courant 2013, dans le but d'y réimplanter des arbres fruitiers et d'y développer diverses animations à destination des enfants et des habitants du quartier.

Un contact a été noué dans ce but avec l'association « Les Croqueurs de pommes de Lorraine » qui s'est montrée très intéressée par ce projet et s'est dite prête à y participer activement.

Un projet de convention a été élaboré dans ce but. Par ce biais, la Ville de Metz se propose de réaliser la plantation d'un verger, de l'enclorre et de confier sa gestion, notamment la taille des arbres, à l'association. Cette dernière s'engage à réaliser chaque année diverses animations à destination des scolaires et des habitants du quartier.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Association « Les Croqueurs de pommes de Lorraine » dont le projet est joint en annexe, ainsi que ses avenants éventuels et tout document se rapportant à cette opération.

Interventions de : M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marielle OLESINSKI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 15 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-18 : ZAC DU SANSONNET - Avance de trésorerie - Convention financière entre la Ville de Metz et la SAREMM relative à la concession d'aménagement du 28 décembre 2012 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal de Metz a décidé de transférer à la SPL SAREMM la mise en œuvre du projet de la ZAC du Sansonnet, par une concession d'aménagement d'une durée prévisionnelle de 8 ans.

La première phase des travaux engagée en commercialisation doit permettre la construction d'environ 190 logements.

Cette phase nécessite des travaux d'aménagement en équipements des terrains en réseaux et voiries de dessertes pour lesquels les frais ne sont pas couverts entièrement par les cessions immobilières prévisionnelles de cette première tranche.

Conformément à l'article L.1523-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention de concession d'aménagement signée le 28/12/2012 dispose dans son article 16-5 que, sur sollicitation du concessionnaire, la collectivité concédante a la faculté de verser une avance de trésorerie remboursable, dont le montant et les conditions de remboursement sont définis dans une convention financière.

Ainsi, la SAREMM sollicite la Ville de Metz pour une avance de 700 000 € TTC correspondant à l'exercice 2013 suivant le bilan financier prévisionnel (CRAC) annexé à la convention de concession. La convention financière prévoit le remboursement de cette avance, sous réserve des disponibilités de trésorerie de l'opération et au plus tard à la fin de la concession d'aménagement, ou en cas d'excédent prévisionnel constaté dans le compte-rendu financier annuel à la collectivité, par remboursements partiels par avenant à la convention financière.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** à la SPL SAREMM une avance de trésorerie remboursable, d'un montant de 700.000 € pour la réalisation de la ZAC du Sansonnet,
- **D'APPROUVER** le projet de convention financière pour la ZAC du Sansonnet entre la SAREMM et la Ville de METZ, tel que joint en annexe, qui définit les conditions et modalités de versement et de remboursement de cette avance,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser ce projet de convention de même que tout autre document relatif à cette opération et à les signer,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes aux crédits inscrits à l'exercice 2014 au budget annexe des zones.

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine

CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prend pas part au vote: 1 : M. Richard LIOGER.

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 16 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-19 : Convention de mise à disposition d'un terrain au cimetière de l'Est :

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose :

Monsieur le Maire de la Commune de Vantoux a fait part à la Ville de Metz de son souhait de disposer au sein du cimetière de l'Est d'une parcelle de terrain destinée à l'inhumation des indigents dont le décès surviendrait à l'Hôpital Robert Schuman situé sur son territoire. En effet, la commune du lieu de décès a l'obligation de prendre en charge l'inhumation des indigents.

Or, le cimetière de Vantoux ne dispose pas des capacités suffisantes pour qu'il puisse être procédé à ces inhumations.

Dans la mesure où la Ville de Metz dispose au sein du cimetière de l'Est d'une parcelle de terrain suffisante permettant d'assurer l'inhumation des indigents, il est proposé de mettre gracieusement à la disposition de la Commune de Vantoux, un emplacement permettant d'assurer l'inhumation des indigents dont le décès surviendra dans le nouvel hôpital.

Il s'agit d'une parcelle comportant une rangée de caveaux en béton dans la section 3A du cimetière de l'Est, réservée aux personnes inhumées en terrain commun, rangée 12 numérotée de 1 à 46.

La commune de Vantoux prendra en charge l'intégralité des frais inhérents aux opérations de transfert de corps, d'inhumation, d'exhumation et de crémation s'il y a lieu.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE METTRE** gracieusement à la disposition de la Commune de Vantoux, un emplacement de terrain comportant une rangée de caveaux en béton dans la section 3A du cimetière de l'Est, réservée aux personnes inhumées en terrain commun, rangée 12 numérotée de 1 à 46,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 16 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-20 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a décidé de garantir les prêts contractés par Metz Habitat Territoire destinés à financer le projet d'acquisition en VEFA de 42 logements PLUS - rue Charles Le Payen à Metz.

En contrepartie, le bailleur doit s'engager à réserver au bénéfice de la commune un contingent équivalent à 20% des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe.

Les attributions des logements concernés seront effectuées par le Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le projet de convention de réservation de logements sociaux ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Antoine FONTE

Absents au moment du vote : 16 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-01-30-21 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

2°

Décisions rendues

3°

Exercice droit de préemption

Date de la décision : 14/01/2014

N° acte : 2.3

2^{ème} cas

Décision prise par Mme BORI, Adjointe au Maire

Indemnité représentative de logement

Date de la décision : 30/01/2014

N° acte : 5.2

Intervention de : /

L'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2014 étant épuisé, le Président lève la séance à 20h12.

P.V dressé le 04/02/2014

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle